

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/38

Finances locales

Droits de place

Tarifs applicables au 1^{er} mai 2025

Conformément au 6° du *b*) de l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales, le produit des droits de place perçu dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. La fixation et la révision des droits de place perçus relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal.

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le produit des droits de place pour l'année 2025.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DÉCIDE de fixer le produit des droits de place pour l'année 2025, tel que présenté ci-dessous :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Article 73154				
Années	2022	2023	2024	2025
Droits de place / Marché hebdomadaire				
Mètre/Façade	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Droits de place / Fête foraine, cirque, marionnette				
Mètre/Façade	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

DIT que les recettes seront inscrites à l'article 73154 au budget général « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE

